



EDITO

Alors que la guerre en Ukraine continue de sévir et que nous devons également déplorer l'embrasement du conflit israélo-palestinien, prenons conscience de la valeur de vivre en paix. Au nom de tout le conseil municipal, j'ai une pensée très émue pour les Français qui ont perdu la vie ainsi que toutes les victimes civiles sur ces territoires.

Les attentats qui ont coûté la vie à Dominique Bernard en France et à deux touristes suédois en Belgique nous montrent combien la menace terroriste est réelle. Soyons vigilants à préserver notre démocratie et nos libertés.

En ce mois de décembre, notre commune se prépare à vivre des moments de festivités avec la buvette itinérante et le marché de Noël. J'aurai plaisir à vous rencontrer et à partager un moment de joie et de bonheur. Je vous encourage à participer à ces événements, qui renforcent les liens de notre communauté.

Je vous souhaite à tous, malgré le contexte, des moments joyeux et festifs et de passer d'agréables fêtes.

Bien à vous,
Le maire, Mélanie Jeunet

LE SITE DE TRÉMONTAGNE RECRUTE

Le site recrute 1 vendeur/vendeuse au départ des pistes à Saint Pierre pour les week-ends et les vacances scolaires (selon enneigement). Les candidatures sont à adresser par mail à aurelien.perrot@orange.fr.



Pour cet hiver, les bulletins d'enneigement des pistes du Grandvaux sont consultables sur le site internet de la commune

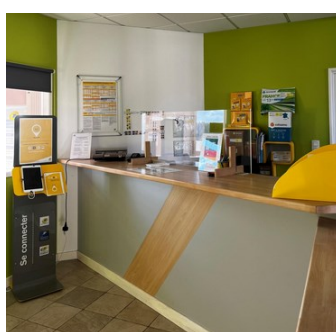
Responsable de la publication : Mélanie Jeunet

Imprimé par nos soins

SOUTENONS L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'existence de l'agence postale communale est assurée jusqu'en 2026 par contrat avec La Poste. Au-delà de cette date, son avenir est incertain. En effet, la tendance est à la suppression des agences notamment celles dont le volume d'affaires est jugé insuffisant.

La vente de timbres bien sûr, mais également des enveloppes préaffranchies, des étiquettes de suivis, des colissimos, et des cartes sims La Poste mobile font partie des services assurés par l'agence communale.



On peut effectuer des opérations de retrait et de dépôt d'argent en liquide sur un compte courant ou compte épargne.

Il est possible aussi de se faire livrer en agence postale (de la même façon qu'un Point Relais) avec certains sites internet marchands si le colis ne tient pas dans la boîte au lettre ou si

personne n'est disponible à la maison.

L'agence est ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 16h à 19h.

Qu'on se le dise : pour le maintien de l'agence, c'est maintenant qu'il faut la soutenir!

UN NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR LUTTER CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIEN

Au regard de l'arrêté municipal du 9 octobre 2023, les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

- de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse, à tout moment, faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés;
- de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation, un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Il est également interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Zoom sur...

La forêt, ses recettes, l'affouage

Lorsque je me présente à un élu ou à une personne du secteur du bois j'ai toujours la même remarque : « Chaux du Dombief, le village le plus riche ! » Oui, bien évidemment, avec 1 000 hectares de forêt, nous sommes riches ...

RICHESSSE DU PASSÉ...

Pourquoi cette réputation de « village riche »? il faut retourner quelques décennies en arrière pour comprendre!

L'année 1994 reste incroyable avec une recette exceptionnelle qui a dépassé 3 000 000 de francs (soit environ 640 000 euros) grâce à une hausse des cours du bois en raison d'une forte demande d'une part et d'un volume important du fait des invendus de l'année précédente d'autre part.

En 1997 : La commune a exploité 8 487 m³ pour un montant total de 2 827 862 francs (soit environ 604 000 euros). Les revenus forestiers représentaient 55 à 65 % des recettes de la commune dans les années 90.

2020 est une année catastrophique : les recettes s'effondrent ne représentant plus que 54 000 euros.

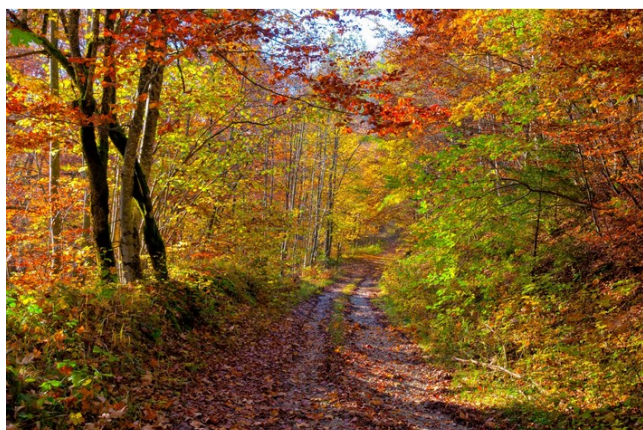
2021 : c'est un peu mieux avec des recettes de 153 000 euros....

Ces chiffres qui « font le yoyo » mettent en évidence la complexité du marché et notre impuissance à le maîtriser....

LA FIN DE L'AFFOUAGE EN 2024

Le conseil a été obligé de se positionner sur l'avenir de l'affouage en tenant compte de diverses informations. Les sécheresses à répétition ont eu un impact désastreux sur le volume des chablis et des bois scolytés (appelés « pour les 20 prochaines années estime que le volume d'exploitation annuelle sera d'environ 4 500 m³ procurant un revenu annuel de 170 000 euros. Sur le précédent plan des 20 dernières années, le volume était de produits sanitaires »). Le Jura enregistre 209 138 m³ au 31 août 2023 alors qu'en 2017, le volume était de 20 786 m³. Les ventes de bois en 2024 seront uniquement des produits sanitaires ce qui annonce des recettes très faibles pour la commune.

Le plan d'aménagement de la forêt établi 6 700 m³ et le revenu de 235 000 euros.



Afin d'assurer un minimum de revenu, le conseil a dû se positionner et a fait le choix de vendre les feuillus en contrat d'approvisionnement dans sa globalité (ces contrats garantissant la stabilité des cours de vente) mettant ainsi un terme à l'affouage.

Cette décision d'arrêter la mise en œuvre de l'affouage, tout comme l'ont fait toutes les communes du Grandvaux avant nous, n'a pas été une décision facile. Rompant ainsi avec une tradition bien ancrée et qui rendait service à nombre de foyers, le conseil municipal assume cette décision au regard des finances de la commune et du marché du bois.

PETITE HISTOIRE DE L'AFFOUAGE

A partir de 1983 : une taxe de 40 francs est décidée.

En 1992 : avec cette taxe, l'affouage est déficitaire.

En 1995 et 1996 : la taxe passe à 20 francs, le cours du bois permettant sa diminution.

De 1997 à 2002 : la taxe est de nouveau à 40 francs.

En 1998 : 176 feux et 460 têtes étaient concernés par l'affouage soit 1870 stères distribués. La vente de grumes et la taxe d'affouage de 40 francs couvrent les frais d'exploitation de la globalité.

En 2003 : La taxe est de 65 francs (10€) mais ne permet pas l'équilibre.

En 2004 : seuls 1300 stères sont livrés à cause du faible peuplement des parcelles à exploiter cette année-là. La taxe passe à 15 euros alors que le coût d'exploitation est d'environ 28 euros, sans compter la matière première...

En 2005 : La taxe est à 18 €

Entre 2006 et 2019 : la taxe évolue pour essayer de conserver l'équilibre

En 2020 : 860 stères livrés à 48 euros, on obtient l'équilibre.

En 2023 : 138 feux avec 5 stères représentent 690 stères à 60 euros.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une quinzaine de personnes s'est réunie ce 26 septembre pour l'Assemblée Générale de l'APE de Chaux du Dombief. Marine Flavigny est devenue la nouvelle présidente de l'association suite à la démission d'une grande partie du bureau. Le nouveau bureau compte en outre Elodie Dulac (vice-présidente), Aurélie Claisse (trésorière), Sindy Mocquery (trésorière adjointe), Cindy Kocherans (secrétaire) et Estelle Gerbod (secrétaire adjointe). Pour 2023-24, l'APE reconduit le marché de Noël (voir page 4) et le loto qui aura lieu le 6 avril 2024. Une kermesse, prévue le 29 juin est également en projet.



Rappelons que l'APE compte 32 familles adhérentes. Son but est notamment de soutenir les projets de l'école, ce qui a été le cas entre autre pour la classe de mer (pour 2677€) et 2 sorties pour la classe de maternelle (pour 260€).

BIENTÔT L'AG DU CLUB DU PIC DE L'AIGLE

Le Club du Pic de l'Aigle invite ses adhérents et toutes les personnes qui souhaitent rejoindre l'association à son Assemblée Générale annuelle le **mercredi 13 décembre à 11h15 à la cantine scolaire**. La réunion sera suivie d'un repas de fin d'année.

Le club remercie également les habitants du village pour leur accueil lors de l'opération Brioches au profit de l'APEI. Contact : Dany Chalon au 00 32 491 07 18 64.

ILAY : UNE RÉUNION POUR FAIRE LE BILAN DE L'ÉTÉ

Une réunion a eu lieu le 26 octobre entre la municipalité et les habitants d'Ilay afin de réaliser un bilan de l'été 2023.

Parmi les points échangés :

- Les aménagements pour la sécurité routière sur la RD 75 ne sont pas jugés assez performants, les véhicules ne diminuant pas suffisamment leur vitesse. La commune est en lien avec le Département pour améliorer le dispositif.
- Les habitants d'Ilay ont fait un retour positif sur la cohabitation avec les randonneurs et autres personnes fréquentant le site d'Ilay. Quelques panneaux de signalisation supplémentaires pour les randonneurs sont prévus pour l'été 2024.
- Les aménagements réalisés durant l'été 2022 semblent être rentrés dans les mœurs. (Interdiction de la circulation sur le chemin du lac, ...).

UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Selon une étude publiée ce printemps et réalisée par le CNRS et l'Université de Montpellier, le nombre d'oiseaux a décliné de 25% en 40 ans sur le continent européen voire de près de 60% pour les espèces des milieux agricoles.



La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) recommande de nourrir les oiseaux uniquement en hiver et surtout pendant les périodes de froid prolongé (de novembre à fin mars).

Voici quelques conseils :

- Déposez la nourriture dans un endroit se situant à l'abri des intempéries et hors de portée des prédateurs, surtout les chats.
- Evitez de mettre trop de nourriture en même temps et au même endroit, pour limiter les conflits entre espèces.
- Nettoyer régulièrement vos mangeoires et abreuvoirs pour éviter l'apparition de maladies.
- De préférence, déposez la nourriture tôt le matin et le soir avant le rassemblement des oiseaux en dortoir.
- Lorsque les beaux jours reviennent, commencez par diminuer les quantités avant de stopper le nourrissage.
- Ne donnez pas les restes de vos repas, ils sont souvent trop salés, trop sucrés ou trop cuits pour leur organisme.

BIBLIOTHEQUE
Entre
Parenthèses

Nouveaux horaires!

Désormais la bibliothèque est ouverte chaque mercredi de 14h à 16h et chaque samedi de 10h à 12h

Romans, Mangas, BD, Documentaires, littérature jeunesse, ...

6000 références disponibles

7 Grande rue - Chaux du Dombief

A VOS AGENDAS

Venez nombreux aux lieux de rendez-vous!
Chaux du Dombief

Nouvel itinéraire

Buvette itinérante de Noël



DIMANCHE 10 DECEMBRE

Annulation en cas de mauvais temps

10h - Lavoir de La Boissière	14h - Carrefour Rue de l'Otat / Allée des Gentianes
10h30 - Les Rollets	15h - Stade
11h - Eglise	16h - Lavoir d'Ilay
12h - Lavoir du Bas de Ville	



VENEZ NOMBREUX

AU MARCHÉ DE NOËL

17 DÉCEMBRE 2023

À LA SALLE DES FÊTES DE LA CHAUX DU DOMBIEF

- BUVETTE
- CRÊPES
- RESTAURATION RAPIDE
- ARTISANAT LOCAL
- ANIMATIONS

DE 10H À 17H30



Mme le maire et le conseil municipal vous invitent à la

CEREMONIE DES VOEUX

Dimanche 14 janvier 2024
11h - Salle polyvalente



A venir en février 2024

- le 4 : : MARATHON DES NEIGES organisé par le Ski Club du Grandvaux
- Défilé et goûter de MARDI GRAS (date à définir) organisé par le Comité des Fêtes

Venez partager

La GALETTE DES ROIS

DES seniors



Dimanche 21 janvier
à partir de 15h - Salle polyvalente

Cette invitation s'adresse aux habitants de Chaux du Dombief de 60 ans et plus et à leur conjoint.e.

Inscription en mairie
Avant le 10 janvier 2024
03 84 60 14 11
mairie@chauxdudombief.fr